

DELIBERATION N°2022-11 /CCOG-SDE
portant sur la modification du plan de financement prévisionnel de l'opération relative à
l'aménagement touristique des abords du Centre multiservice d'Awala-Yalimapo

L'An Deux Mille vingt-deux, le mercredi douze janvier, à quinze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni dans le cadre des dispositions de l'Article 2121-17 alinéa 2 du CGCT, à la salle des Délibérations de la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	16
Absents	28
Procurations	02
Votants	18

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 7 janvier 2022.

Publiée le : 18-01-2022

PRÉSENTS :

- M. ADOÏSSI Achille - Mme BARTEBIN Barbara - M. BENTH Albéric - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. EDWIN Moïse - Mme FJEKE Bénédicte - Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - M. SELLIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - Mme VOORTHUIZEN Sharon

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle
- M. ALPHONSE François a donné procuration à M. BENTH Albéric

ABSENTS EXCUSES :

M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge
- Mme CHARLES Marie-Hélène - M. THOMAS Franck

ABSENTS :

- M. ADAM Lénéick - Mme ADELAAR Esseline - Mme AFOEDINI Linda - Mme AGEILAS Sylviana - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - Mme ASSABAL APOUMAN Liliane - Mme BALLA Simone - M. BOISROND Ferdinand - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Céilia - M. DEIE Jules - M. DOLLOUE Winston - M. FATI Gérard - M. GABY Claude - Mme HARIWANARI Tiffanie (Suppléante de M. FERREIRA Jean-Paul) - M. IREMEPO Grégory - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme SANTE Adèle - Mme TELON Sonrisa Sergina -- M. TOPO Lama — M. YA Tchoua

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, M. PAPAYO Mickle, Conseiller communautaire, est désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) accepte.



Ouest Guyane

un territoire. des projets, un avenir

DELIBERATION N°2022-11 /CCOG-SDE
portant sur la modification du plan de financement prévisionnel de l'opération relative à
l'aménagement touristique des abords du Centre multiservice d'Awala-Yalimapo

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
Vu la délibération N°44/2017 relative à l'aménagement des abords du centre multiservices à Awala-Yalimapo – approbation du plan de financement prévisionnel ;
Vu la note de synthèse présentée au conseil communautaire ;

Madame la Présidente expose :

La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) a répondu en 2016 à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui relève des fonds européens FEDER.

La CCOG a été retenue pour son programme d'aménagement touristique des abords du centre multiservice (CMS) à Awala-Yalimapo. Ce projet a pour but de rendre plus attractif le CMS principalement dans son aspect touristique.

Le plan de financement prévisionnel en 2017 était le suivant :

CCOG	FEDER	AUTRES (CTG, CNES, ETAT,...)	TOTAL
91 320 €	200 000 €	165 280 €	456 600 €
20%	43,80%	36,20%	100%

Toutefois, après une actualisation, le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

CCOG	FEDER	AUTRES (CTG et CNES)	TOTAL
100 504,60 €	200 000,00 €	101 513,77 €	402 018,37 €
25%	49,75%	25,25%	100%

Il est proposé au conseil :

- D'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à inscrire au budget toutes les dépenses et recettes de cette opération ;

- D'autoriser la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions mentionnées et à prendre toutes dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Sur ces éléments, elle invite les membres à en délibérer

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

OUI les explications de la Présidente ;

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à inscrire au budget toutes les dépenses et recettes de cette opération ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions mentionnées et à prendre toutes dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

VOTE => Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

 **LA PRÉSIDENTE**

Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.